Informations de base

2015/2313(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	CHRYSOGONOS Kostas (GUE/NGL)	20/11/2015

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/01/2016	Vote en commission		
28/01/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0015/2016	Résumé
02/02/2016	Décision du Parlement	T8-0030/2016	Résumé
02/02/2016	Résultat du vote au parlement		
02/02/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2313(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/05028

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0015/2016	28/01/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0030/2016	02/02/2016	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz

2015/2313(IMM) - 28/01/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport de Kostas CHRYSOGONOS (GUE/NGL, EL), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement lève l'immunité de Robert Jarosław IWASZKIEWICZ (EFD, PL).

Les députés rappellent que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz, député polonais au Parlement européen, en ce qui concerne une infraction de roulage. L'Inspection générale polonaise de la circulation routière fait valoir que le 7 septembre 2014, M. Iwaszkiewicz n'aurait pas respecté la limitation de vitesse en agglomération et aurait roulé à une vitesse de 79 km/h, commettant ainsi un excès de vitesses de 29 km/h.

Sachant que l'infraction présumée n'avait pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Iwaszkiewicz, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre la commission parlementaire ne trouvait aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites avaient été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen **lève l'immunité parlementaire de Robert Jarosław Iwaszkiewicz**.

Demande de levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz

2015/2313(IMM) - 02/02/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a décidé de lever l'immunité de Robert Jarosław IWASZKIEWICZ (EFD, PL).

Le Parlement rappelle que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de M. Iwaszkiewicz, député polonais au Parlement européen, en ce qui concerne une infraction de roulage (excès de vitesse).

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Iwaszkiewicz, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre il n'existe aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, le Parlement européen estime que l'immunité parlementaire de Robert Jarosław Iwaszkiewicz peut être levée.